

## Procès-verbal de la séance ordinaire du

### Conseil Intercommunal AISGE

**Mercredi 13 avril 2022 à 20h00**

**À Givrins Salle Communale**

**De 20h00 à 21h30**

#### 1. TABLE DES MATIERES

1. Assermentation.....	1
2. Appel .....	1
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28.04.2021. ....	1
4. Communications du bureau.....	2
5. Communications du CODIR. ....	2
5 <sup>bis</sup> Présentation du rapport de M. Abram POINTET .....	2
6. Préavis 01/2022 - relatif aux comptes 2021 de l'AISGE - Ecole et son rapport de gestion.....	6
7. Préavis 02/2022 - relatif aux comptes 2021 de l'AISGE - Accueil de jour; le rapport de gestion de l'Accueil de jour est inclus dans le rapport de gestion du préavis 01/2022. ....	6
8. Préavis 03/2022 - relatif à une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de CHF 10'000.00 (concerne la location en DDP des deux bâtiments en portacabines sur la commune de Genolier).....	7
9. Renouvellement des membres du bureau <del>et de membres de la commission gestion/finances</del> .....	7
10. Proposition individuelle et divers .....	7
11. Remerciement de la Commune de Givrins par une verrée .....	8



## Procès-verbal de la séance ordinaire du

### Conseil Intercommunal AISGE

**Mercredi 13 avril 2022 à 20h00**

**À Givrins Salle Communale**

**De 20h00 à 21h30**

La **Présidente**, M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** souhaite une cordiale bienvenue à tous les membres présents pour le Conseil Intercommunal AISGE. Elle modifie l'ordre du jour au point 9, il n'y aura pas de changement de membre dans la commission gestion et finances, ceci se faisait sous une autre présidence. Elle ajoute le point 5bis pour la présentation du rapport de M. **Abram POINETET** de la maison Migrogis et enfin le point 11. Remerciement de la Commune de Givrins par une verrée.

#### 1. ASSERMENTATION

Aucune.

#### 2. APPEL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal :

10 membres du CODIR sont présents
-----------------------------------

16 membres du CI sont présents, sur 20 convoqués, 4 excusés
---

*Le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

La **Présidente** demande le remplacement de la scrutatrice M<sup>me</sup> **Françoise ESSEIVA**, absente ce soir, par une des scrutatrices suppléantes M<sup>me</sup> **Florence MALHERBE VENDRELL** prendra ce rôle.

#### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28.04.2021.

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** demande s'il y a des commentaires ou des remarques sur ce procès-verbal. M. **André DARMON** nous fait part d'une correction p.7. Elle sera corrigée.

<b>VOTATION :</b>	<b>*14 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>1 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>procès-verbal</b> est adopté à la majorité.		

\*la **Présidente** ne prend pas part au vote à main levée, uniquement bulletin secret



#### 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Aucune.

#### 5. COMMUNICATIONS DU CODIR.

M. **Scott ADAMS** annonce qu'il y aura quatre présentations :

1. La présentation de M. **Abram POINTET** sur le projet Migrogis.
2. M. **Simon LAGGER** présentera les changements des enclassements avec la construction de l'école du Bix
3. M. **Nicolas RAY** fera un point de situation sur cette école du Bix
4. M. **Scott ADAMS** fera une présentation sur le fonctionnement interne

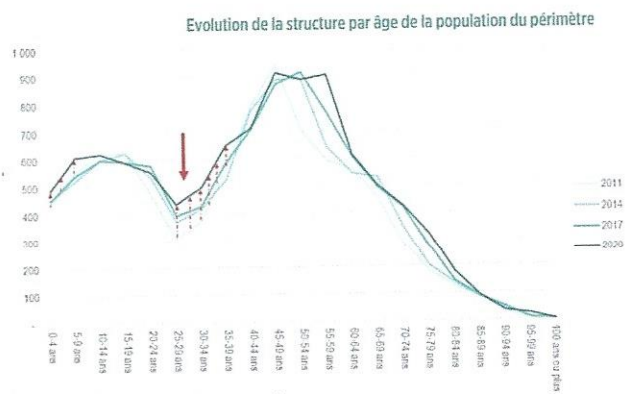
#### 5<sup>BIS</sup> PRÉSENTATION DU RAPPORT DE M. ABRAM POINTET

Résumé : Le travail est sur des projections démographiques, sur le scolaire et préscolaire, avec un regard sur les infrastructures que celles-ci soulèveront et également une approche sur le parascolaire, avec une quantification des besoins en place d'accueil avec un regard du taux d'activité des parents pour les besoins des enfants en parascolaire.

L'objectif était de regarder l'effectif d'élèves sur les cinq communes, divisé en deux périmètres les communes du «haut» (St-Cergue et Arzier-Le Muids) et celles du «bas» (Genolier, Givrins et Trélex). L'étude des structures démographique de ces dernières années, permettra la projection des effectifs futurs d'enfants, puis ces enfants seront « traduits » en élèves, car tous les enfants ne deviennent pas des élèves.

Depuis 30 ans, le périmètre a une croissance stable de 1.4% qui est supérieur au taux de logement.

Les Communes sont en croissance de population mais les naissances sont stables. La migration dans nos communes est variable, avec l'attirement des enfants dans la scolarité et des jeunes parents, mais les jeunes actifs (en formation ou début de vie professionnelle) quittent, émigrent, pour d'autre horizon (pyramide des âges inversé). Au final, l'impact des migrations est sur la préscolarité ; si on prend des enfants de 0-4 ans, il y aura 35% de plus d'enfants à enclasser. Le taux baisse par la suite car les parents sont moins mobiles durant les petites années et par la suite déménagent en fonction des études de leur enfant en se rapprochant des gymnases et autres. Il faut tenir compte également des offres de logement dans les villages, qui est en déficit, mais les communes vont autour des 11'500 habitants en 2040.



En démographie, deux choses sont détestables, les épidémies (pandémie) et les guerres. Pour autant, la COVID-19 n'a pas eu d'effet sur la natalité, mais la guerre en Ukraine aura des impacts sur le nombre d'élèves.





Sur les hauts, il y a une notion de logement vacant, la reconversion de logement secondaire en logement principal ceci peut faire venir des familles et aura une incidence sur la venue des enfants en préscolaire, qui gonflera l'effectif du primaire par la suite. La scolarisation à l'école publique correspond à 83% en primaire et à 85% en secondaire. Cette évolution nous amène en 2030, il faudra cinq classes supplémentaires pour les primaire et sept en 2040 et pour le secondaire (9, 10, 11) cinq classes supplémentaires en 2040. Donc 12 classes supplémentaires pour 2030.

Regard sur le parascolaire, l'analyse se fait soit par « qui est capable de le payer », approche alémanique en identifiant les familles qui pourraient le payer. Soit « qui a besoin du parascolaire en tant que famille », avec un ou deux parents qui travaillent et à quel pourcentage. Dans nos communes, c'est 20% des enfants qui ont un parent au foyer, donc 80% des enfants auraient besoin de l'UAPE. Les gardes non-institutionnelles, grands-parents, voisin etc. feraient baisser le taux de demande de parascolaire à un peu moins de 50%. Avec l'activité des parents, la demande est de 47 places pour 100 enfants dans nos communes.

M. **Scott ADAMS** ouvre la discussion à l'Assemblée.

M. **Martin SCHLAEPFER** demande si le coût de l'immobilier pourrait freiner l'immigration ? M. **Abram POINTET** répond qu'il le freine déjà sur ces dernières années, mais si l'immobilier part vers la hausse oui cet effet aura un impact sur les préscolaires et sera plus visible pour le secondaire. L'observation de la typologie pour avoir ou non des familles qui s'installent et avec le type de logement, c'est un indicateur. Les propriétaires ou la location modifie également ce calcul, le roulement dans notre région est fort, les enfants traversent les écoles, les parents restent plus longtemps dans la région. Avec les locations le roulement augmente, mais reste stable. Dans nos communes, la « surprise » est calculée avec les terrains constructibles et il n'y aura pas 200 villas supplémentaires !

M<sup>me</sup> **Myriam BEDAT** précise que le secondaire 9, 10, 11 ce n'est pas comptabilisé comme ceci pour l'AISGE ? Mais ils en ont tenu compte dans leur projection.

M. **Sébastien PIGUET** indique que les 1-4P sont gérés par les communes et les 5-8P à Le Muids au Bix, peut-on savoir avec les sept classes supplémentaires la répartition des classes ? M. **Simon LAGGER** répondra à ceci dans sa présentation.

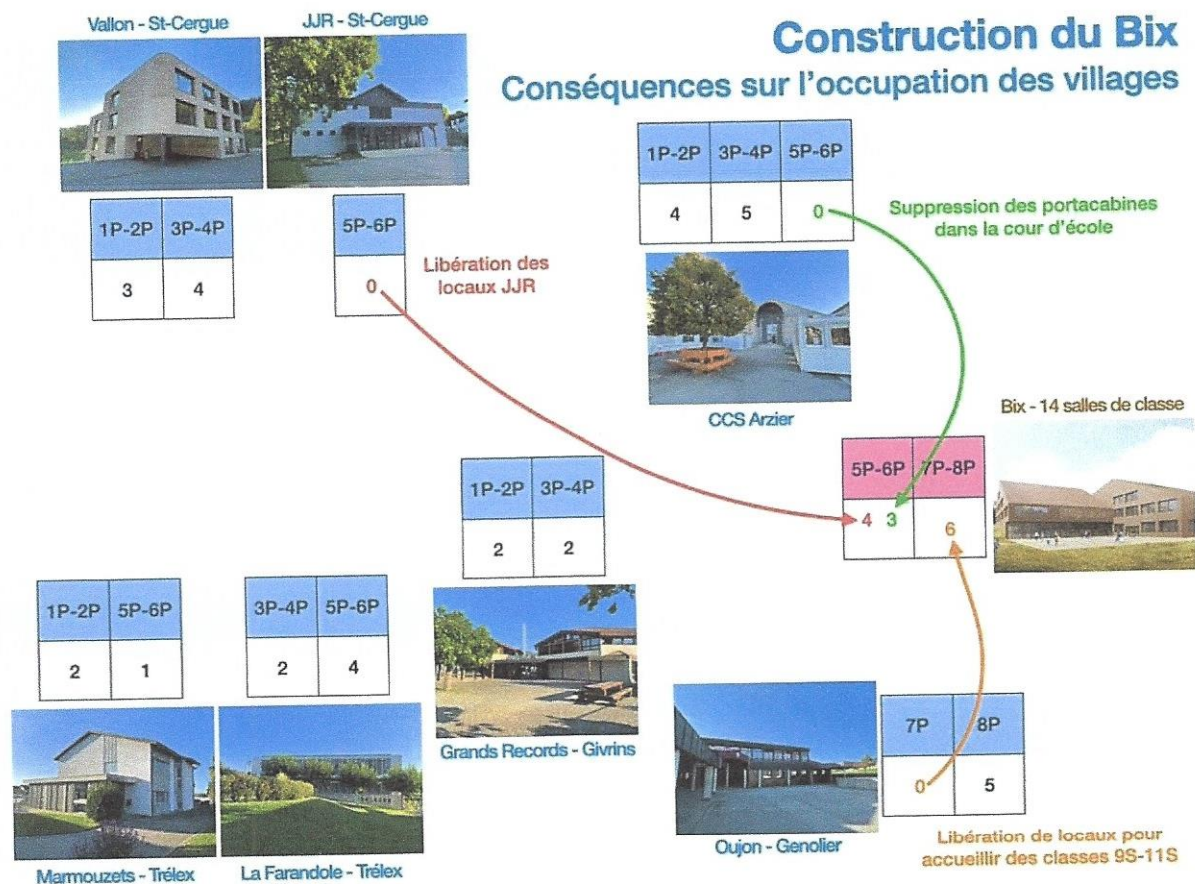
M. **Martin SCHLAEPFER** demande comment est calculée la fourchette de sécurité avec les incertitudes ? M. **Abram POINTET** explique que ceci est calculé avec le taux de natalité fixe avec des tendances d'entrée d'élèves durant la scolarité. La fourchette d'erreur est le retour du privé en public. Puis une autre fourchette, est le nombre d'enfants à mettre dans une classe ? La pratique cantonale est actualisée en permanence.

M<sup>me</sup> **Evelyne VOGEL** demande des précisions sur la distinction élèves/enfants ? M. **Abram POINTET** explique pour exemple, les enfants de Trélex, si on prend 100 enfants, il y en aura 86 élèves qui sont à l'école publique et 14 enfants en école privée ou scolarisation spécifique.



M. **André DARMON** précise qu'ok la guerre ne plait pas au statisticien, mais les réfugiés ukrainiens sont-ils comptabilisés ? M. **Abram POINTET** explique qu'au moment de l'étude non, mais les statistiques sont basées sur les résidents permanents et déclarés dans les communes. Le nombre d'enfants a été demandé de 0-16 ans aux contrôles des habitants pour l'étude des statistiques.

M. **Simon LAGGER** interprète l'étude de Microgis. Donc 12 classes supplémentaires à prévoir pour 2030. La construction du Bix amènera 14 classes entre 16-22, 25 élèves, comment se fera la répartition des classes dans les établissements AISGE (cf. schéma)



L'AISGE avait validé un principe de la DFJC avec le cycle 1 dans les villages, le plus proche possible du domicile, le cycle 2 dans un seul établissement et cycle 3 idem.

Les 5-6 P de JJ Rousseau et du CCS, libèreront des classes, donc utilisation des locaux différemment par la commune de St-Cergue et enlever les portacabines du CCS à Arzier-Le Muids, les 7P de l'Oujon à Genolier laisseraient sept classes pour absorber les incertitudes de migrations d'élèves, dix élèves ukrainiens à ce jour, mais ceci peut changer et il restera UNE seule de classe de libre au Bix, en tout 64 classes utilisées à ce jour sur l'ensemble de nos communes AISGE. Une salle reste à disposition dans le bâtiment des Marmouzets à Trélex et le CODIR réfléchi à ouvrir une classe supplémentaire de 9<sup>ème</sup>, donc tout est occupé, certains locaux sont



impropres à l'enseignement. En 2023, la salle de gymnastique d'Arzier sera également occupée pour l'enseignement, donc pas de gymnastique et certainement la salle de travaux manuels servira de classe. Les conditions d'enseignement se péjorent et ne sont plus propices actuellement pour l'enclassement des enfants avant l'arrivée du Bix

**M. Sébastien PIGUET** précise que malgré le déplacement des enfants au Bix, les classes vides sur St-Cergue ne seront pas suffisantes. La phase 2 de construction du Bix imaginée à l'époque avec 10 classes supplémentaires est aujourd'hui fortement dans la réalité, répond **M. Simon LAGGER**.

**M. Scott ADAMS** complète en disant que le Bix a quatre ans de retard sur la construction et dans l'attente à St-Cergue a été construit un nouveau bâtiment scolaire et des aménagements avec des portacabines sur Arzier-Le Muids. La phase 1 du Bix sera rapidement remplie, il faudra mettre en place la phase 2, sur la base crédible de l'étude Microgis.

**M. Nicolas RAY** explique que le Tribunal Fédéral a confirmé le permis de construire après trois ans de procédure. Ce soir même, 1<sup>ère</sup> séance avec les architectes du BAMO. Idéalement pour fin août, début septembre c'est creuser, très profondément pour la salle de gymnastique triple, fin 2023, le bâtiment est hors eau et hors air et août 2024 rentrée des élèves. Bilan très optimiste ! Si des complications arrivent dans le processus de construction, le CODIR décidera si la rentrée sera reportée en 2025, ou courant 2024.

Un point important pour le CI est les appels d'offres, car elle date de 2018 et ne sont plus valides, l'AISGE s'attend à une augmentation des coûts. Pour commencer les travaux la commune d'Arzier-Le Muids va procéder par lots de construction. Un préavis complémentaire en 2023 sera présenté devant le CI, avec toutes les offres rentrées. Pour l'instant l'indice du prix à la construction est incalculable, la Confédération ne publie plus ce chiffre.

**M. Scott ADAMS** explique qu'un audit de l'organisation AISGE avait été fait au 1<sup>er</sup> semestre 2021, l'issue du rapport de ShakeSwiss n'était pas satisfaisante, donc le CODIR a mandaté une consultante des ressources humaine qui a refait des propositions.

Au jour d'aujourd'hui, l'AISGE a deux organisations qui travaillent en parallèle. L'AISGE rempli sa mission, travaille à court terme en gérant les urgences et en étant en mode réactif. Cette organisation va évoluer, pour gérer le défi démographique, le défi des classes, des places en UAPE ou en garderie. Actuellement l'AISGE c'est plus de 100 collaborateurs, ceci menant à tendre vers une efficience des ressources avec un remaniement de l'organisation de l'AISGE. Il y aura donc une recherche d'un-e directeur-trice de l'administration de l'AISGE, ceci dans l'idée de soulager le CODIR de ses tâches opérationnelles. Les avantages permettront au CODIR de retrouver une dimension stratégique, pour préparer le futur. Une information aux collaborateurs parviendra durant la semaine et la mise au concours de ce poste sera pour début juin, un CI extraordinaire sera à prévoir en juin pour un préavis d'un crédit extrabudgétaire pour pourvoir le poste en octobre 2022.





## 6. PRÉAVIS 01/2022 - RELATIF AUX COMPTES 2021 DE L' AISGE - ECOLE ET SON RAPPORT DE GESTION

M<sup>me</sup> la **Présidente** donne la parole à M. **Paul MENARD**, pour la présentation de ce préavis. Les membres du CI étant pour la plupart des nouveaux, il explique les différences. Les frais du Centre de Jeune, celui-ci a permis de retrouver du calme dans les villages, donc est une bonne chose. Les coûts par élève sont plus importants dans les communes de Trélex, Givrins et Genolier, car l'entretien et les bâtiments appartiennent à l' AISGE, alors que pour les communes de St-Cergue et d'Arzier-Le Muids, les communes sont propriétaires des bâtiments. Les frais d'entretien des bâtiments sont plus importants depuis deux ans, avec notamment l'engagement d'agent de nettoyage de l'entreprise CTA. Egalement la modification de certain taux de pourcentage d'engagement et de frais qui incombe à l' AISGE. L'emprunt, la dette de l' AISGE se monte pour 2021 à 18'249'990 CHF.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M. **Martin SCHLAEPFER**, la commission recommande d'approuver le préavis n°01/2022.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune. Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>15 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>0 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>préavis 01/2022</b> est accepté à la majorité et en donne décharge au CODIR.		

## 7. PRÉAVIS 02/2022 - RELATIF AUX COMPTES 2021 DE L' AISGE - ACCUEIL DE JOUR; LE RAPPORT DE GESTION DE L'ACCUEIL DE JOUR EST INCLUS DANS LE RAPPORT DE GESTION DU PRÉAVIS 01/2022.

M<sup>me</sup> la **Présidente** donne la parole à M. **Cédric MARZER** pour la présentation de ce préavis. Il indique un bénéfice de 850'000 CHF des structures. Redistribution fortement suggérée par le RAT, à hauteur de 200'000 CHF qui reste en structure pour l'amélioration des besoins, 200'000 CHF versé au RAT pour la solidarité des structures en réseau qui sont en déficit et 450'000 CHF de remboursement 300'000 CHF au prorata aux parents et environ et 150'000 CHF remboursé aux communes.

Lecture du rapport de la commission gestion et finances, par M<sup>me</sup> **Nina DARRICAU**, la commission recommande d'approuver le préavis n°02/2022.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>15 OUI</b>	<b>0 NON</b>	<b>0 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	Le <b>préavis 02/2022</b> est accepté à l'unanimité.		



## 8. PRÉAVIS 03/2022 - RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE AU BUDGET 2022 POUR UN MONTANT TOTAL DE CHF 10'000.00 (CONCERNE LA LOCATION EN DDP DES DEUX BÂTIMENTS EN PORTACABINES SUR LA COMMUNE DE GENOLIER).

M<sup>me</sup> la **Présidente** donne la parole à M. **Gérald GIRARDET** pour la présentation de ce préavis, qui nous fait lecture des conclusions

Lecture du rapport de la commission de gestion et finances, par M<sup>me</sup> **Evelyne VOGEL**, la commission recommande d'approuver le préavis n°03/2022.

La **Présidente** ouvre la discussion. Aucune question. Nous passons au vote.

<b>VOTATION :</b>	<b>14 OUI</b>	<b>1 NON</b>	<b>0 Abstention</b>
<b>Décision :</b>	Le préavis 03/2022 est accepté.		

## 9. ~~RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU ET DE MEMBRES DE LA COMMISSION GESTION/FINANCES~~

M<sup>me</sup> la **Présidente** explique que chaque année nous renouvelons les membres du bureau, elle demande des candidats pour :

Composition du bureau au 30.06.2022 :

M <sup>me</sup> <b>Céline HELLER-BERGER</b>	Présidente
M <sup>me</sup> <b>Myriam BEDAT</b>	Vice-Présidente

Les deux scrutatrices suppléantes deviennent scrutatrices :

M <sup>me</sup> <b>Jacqueline BURBIDGE</b>	Scrutatrice
M <sup>me</sup> <b>Florence MALHERBE VENDRELL</b>	Scrutatrice

Les scrutateurs suppléants :

M. <b>Laurent MATHEY</b>	Scrutateur suppléant
M <sup>me</sup> <b>Myriam BEDAT</b>	Scrutatrice suppléante

Sont élus par applaudissement

Elle demande l'éventualité d'avoir une secrétaire suppléante qui restait un poste à pourvoir, aucun candidat. On reste avec cette composition.

## 10. PROPOSITION INDIVIDUELLE ET DIVERS

La **Présidente** demande la date du CI extraordinaire, M. **Scott ADAMS** ne la connaît pas.

M. **Sébastien PIGUET** demande des précisions sur le rapport de gestion, où il est mentionné que pour les UAPE, il faut quatre éducatrices et 11 ASE. Normalement la loi exige que ça soit





équilibré ? Il demande s'il va y avoir des moyens de recrutement mis en place ? M. **Philippe DEPIERRE** répond que les éducatrices sont difficiles à trouver et qu'il faudra en trouver d'autres pour les nouvelles futures structures. Les directrices pédagogiques font un travail extraordinaire pour remplir les « cases vides ».

M. **Scott ADAMS** souhaiterait que l'on fête le permis de construire du BIX avec une verrée. Il précise également que M<sup>me</sup> **Dominique ALTHAUS** fête cette année ses 20 ans de boîte. En 2009, boursière et secrétaire CI AISGE. En 2010, elle est devenue secrétaire de l'AISGE et en juin 2016 secrétaire générale.

Elle est applaudie par l'Assemblée

M<sup>me</sup> **Dominique ALTHAUS** a vu durant ces 20 ans beaucoup de choses se passer. Elle a, à son actif, une douzaine de Syndics-ques, 60 Municipaux différents, ainsi que de nombreux membres du CI depuis de sa création en 2009. Elle donnera son meilleur pour les deux ans et demi avant sa retraite, ainsi que son soutien pour cette nouvelle école du Bix et partira pour d'autres occupations.

#### 11. REMERCIEMENT DE LA COMMUNE DE GIVRINS PAR UNE VERRÉE

La **Présidente** clôt la séance. Fin de la séance à 21h30.

#### Pour le bureau du Conseil Intercommunal

M<sup>me</sup> **Céline HELLER-BERGER** (Présidente)

M<sup>me</sup> **Valérie ZEENDER** (Secrétaire)

